

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

392^{ÈME} RÉUNION

23 AOÛT 2013

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.2(CCCXCII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 392^{ème} réunion tenue le 26 août 2013, a suivi une communication du Représentant spécial de la Présidente de la Commission, chef de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), sur la situation en Somalie et les opérations de l'AMISOM. Le Conseil a également suivi les déclarations faites par le représentant du Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS), ainsi que par ceux de la République du Kenya, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union européenne (UE), de la Ligue des États arabes, des Nations unies, par l'intermédiaire de leur Représentant spécial pour la Somalie, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume Uni et du Rwanda, en tant que membres du Conseil de sécurité des Nations unies, et du Président du Forum des Partenaires de l'IGAD (IPF).

Le Conseil a rappelé qu'au cours des deux dernières années, des progrès considérables ont été réalisés dans le processus de paix et de réconciliation en Somalie, comme en témoignent les gains sécuritaires enregistrés sur le terrain, ainsi que l'aboutissement de la transition et la mise en place d'un nouvel ordre politique. Le Conseil a, une fois de plus, félicité les parties prenantes somaliennes pour ces réalisations.

Le Conseil a réitéré la responsabilité première qui incombe aux parties prenantes somaliennes dans la recherche d'une paix et d'une réconciliation durables dans leur pays. Le Conseil les a appelés à faire preuve de *leadership* désintéressé et d'engagement dans l'intérêt supérieur de leur pays, soulignant qu'aucune assistance internationale, quel qu'en soit le volume, ne peut se substituer aux efforts des acteurs somaliens. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance que revêtent la poursuite d'un dialogue inclusif entre les parties prenantes somaliennes et celle d'efforts soutenus orientés vers la promotion de la réconciliation nationale, comme seul moyen de préserver les résultats remarquables auxquels les Forces de sécurité nationales somaliennes (SNSF) et l'AMISOM sont parvenues au prix d'immenses sacrifices et de répondre aux aspirations du peuple somalien à vivre dans un pays en paix avec lui-même et avec ses voisins.

Le Conseil s'est félicité des discussions en cours, à Addis Abéba, sous les auspices de l'Éthiopie, en sa qualité de pays assurant la présidence de l'IGAD, entre les FGS et les parties prenantes de la région du Juba, et a félicité le Facilitateur, le Ministre éthiopien des Affaires étrangères, Dr. Tedros Adhanom, pour ses efforts soutenus. Le Conseil a souligné la nécessité pour les parties d'apporter leur entière coopération à l'IGAD et de faire preuve de la flexibilité et de l'esprit de compromis nécessaires, afin de parvenir rapidement à un accord. Le Conseil a demandé au Facilitateur de l'IGAD de le tenir constamment informé de l'évolution des discussions, afin de lui permettre de prendre les décisions appropriées, le cas échéant. Le Conseil a encouragé la tenue, à Mogadiscio, de la conférence de réconciliation élargie, comme convenu lors de la 22^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD, tenue à Addis Abéba, le 24 mai 2013.

Le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire dans certaines parties de la Somalie. Le Conseil a condamné les récents actes terroristes perpétrés par Al-Shabaab, qui ont entraîné la mort de civils innocents et la destruction de biens. Dans ce contexte, et compte tenu des limites opérationnelles de l'AMISOM et des SNSF, le Conseil a réaffirmé la nécessité et l'urgence de mobiliser un soutien accru aussi bien pour la Mission que

pour les SNSF, afin de leur permettre d'entreprendre de nouvelles opérations d'expansion, conformément au Concept stratégique UA- Nations unies pour les opérations futures en Somalie. À cet égard, le Conseil, comme indiqué au paragraphe 11 du communiqué PSC/PR/COMM (CCCLXXIX), adopté lors de sa 379^{ème} réunion, tenue le 13 juin 2013, attend avec intérêt l'exercice de définition d'indicateurs qui sera entrepris par le Secrétariat des Nations unies et la Commission de l'UA dans le contexte du paragraphe 19 de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil a formé le vœu que cet exercice débouche sur des recommandations concrètes et orientées vers l'action, en vue du renforcement des capacités de l'AMISOM et des SNSF, notamment en ce qui concerne les multiplicateurs de forces, de manière à créer les conditions qui permettront le déploiement, en temps opportun, d'une opération des Nations unies pour soutenir la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie.

Le Conseil, soulignant une fois de plus la nécessité d'une démarche coordonnée de la communauté internationale et de celle d'efforts redoublés pour consolider les acquis politiques et sécuritaires significatifs enregistrés jusqu'ici, s'est félicité de la tenue prochaine à Bruxelles, le 16 septembre 2013, d'une Conférence de haut niveau sur un Nouveau Pacte pour la Somalie, co-organisée par la Somalie et l'UE, avec pour objectif fondamental de maintenir l'élan positif enregistré en Somalie, afin que le pays reste sur la voie de la stabilité et de la paix et apporte la prospérité à son peuple.

Le Conseil a, une fois de plus, félicité l'AMISOM pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration de la situation sécuritaire en Somalie, à la stabilisation du pays et à la poursuite du processus de réconciliation. Le Conseil a réitéré sa gratitude aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police à l'AMISOM (Burundi, Djibouti, Kenya, Ouganda, Nigéria et les pays fournissant des experts de police), ainsi qu'à l'Éthiopie, pour leur engagement et les sacrifices consentis. Le Conseil s'est félicité de la tenue du Sommet de Kampala du 4 août 2013, qui a regroupé les pays contributeurs de troupes et de personnels de police, l'Éthiopie et la Somalie. Le Conseil a également réitéré sa gratitude à l'IGAD pour sa contribution continue et son volontarisme dans la quête de la paix et de la réconciliation en Somalie. Le Conseil a, une fois de plus, exprimé la gratitude de l'UA à l'UE et à ses États membres, aux Nations unies et aux partenaires bilatéraux, notamment le Royaume-Uni et les États-Unis, pour leur précieuse contribution aux efforts de paix et de réconciliation en Somalie.

Le Conseil a réaffirmé le plein appui de l'UA à la Somalie et à son peuple, soulignant son engagement à continuer à appuyer la stabilisation et la reconstruction de la Somalie, y compris à travers la mise en œuvre de la Stratégie en six piliers du Gouvernement.